

Mur voie Romaine : suite au mur construit sur talus longeant la voie Romaine (voir compte rendu du 23 juin 2017) il s'avère que le terrain fait partie du domaine public de la commune, donc impossible de le vendre, à moins de le sortir du domaine public pour le passer en domaine privé, procédure longue et coûteuse.
Seule solution est de faire payer une redevance sur le domaine public comme motif : « occupation du domaine public », ce qui entraînerait sûrement que d'autres personnes soient concernées par l'occupation du domaine communal. Pour l'instant pas de solution, à revoir.

Inauguration salle Jean Moulin

Pour le buffet, 4 devis avec service ont été demandés, ils se situaient entre 8€ et 10€ par personne.
Il a été retenu L'Encas Gourmand (M Nadiras, installé à Cosnac)

Élagage sur départementale

Les courriers envoyés par le département, concernant l'élagage sur les départementales, sont fait dans le but d'améliorer l'entretien des routes mais aussi pour le déploiement de la fibre. Le président du CD demande aux maires à faire de même pour nos voies communales, pour l'instant pour notre commune aucune décision n'a été prise en ce sens.

Nouvelle Association: BIEN VIVRE A JUGEALS-NAZARETH

Cette association, entre autres sujets s'implique pour donner son avis sur le contournement de Noailles, des conseillers municipaux impliqués dans l'association, informent en séance que le barreau dit T3 au nord du Lot ne se ferait plus ! Le département de la Corrèze aurait la volonté de faire un barreau, plutôt qu'un simple contournement. Après débat sur le sujet, le maire est chargé de demander une rencontre entre la commune et nos conseillers départementaux, afin qu'ils nous informent de l'avancée du projet.

RD 73

Suite aux nombreuses sollicitations de Mr Blaise, Mr le Maire confie à Mr Tillet 1^{er} adjoint, le dossier de la RD 73 pour s'informer sur la question de pouvoir la passer en agglomération sans pour autant que la commune en ait l'entretien, celui-ci ayant des infos sur le sujet (affaire à suivre)

Enduro ISDE: M Blaise-Fonder est intervenu au sujet du Moto-cross concernant la dégradation des chemins. M le Maire propose d'interpeller M Jean Marc Boyer qui est l'interlocuteur de l'ISDE pour savoir ce que peut faire le comité d'organisation, afin d'améliorer les chemins ou portion de chemins dégradés.

Proposition des contrats assurances :

M Blaise-Fonder est revenu sur une demande de mise en concurrence des contrats assurances concernant l'immobilier et le roulant de la commune. Lui-même ayant fait une demande à la MAIF qui avait fait une proposition avec une différence (MAIF assurance relativement récente dans les contrats pour collectivités) avec GROUPAMA spécialisé dans les assurances pour les communes et à laquelle la plus part des communes sont adhérentes.
Le conseiller de GROUPAMA vient voir la nouvelle salle Jean Moulin, afin d'adapter le nouveau contrat (surface, nouvel équipement etc...).

Affaire à suivre...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h

L'encart bis

Décembre 2017



ICA ST PANTALEON DE LARCHE

ACTIVITÉS DE L'ICA POUR 2017-2018

Ce calendrier nous est parvenu suite à la réunion de l'ICA du 22 octobre 2017 à la salle Jean Moulin Jugeals-Nazareth.

Bien-être : 35.00€ pour l'année de septembre 2017 à juin 2018 + 10.00€ cotisation annuelle.

Gym douce : au club house de St Pantaléon de Larche

- 1 cours sur l'année (au choix lundi ou mercredi) : 50.00€ + 10.00 cotisation annuelle

- 2 cours (lundi et mercredi) : 100.00€ + 10.00€ cotisation annuelle

Atelier informatique : plusieurs modules sont proposés ; pour toutes informations prendre contact avec M. Vincent Aubaux tel 06 24 09 97 73, mail : vincent.aubaux@gmail.com

Cette activité se déroule au Point Public Multimédia St Pantaléon de Larche.

Gouter de Noël : 13 décembre 2017 à partir de 14h30 à la salle de Saint Cernin de Larche (près de la digue du lac du Causse). Se faire inscrire auprès de l'Instance avant le 6 décembre 2017. Animation : Francis Devaux

Taxi Transport à la carte :

- 2 voyages par mois aller-retour : 5.00€ aller et 5.00€ retour soit 10.00€ + 10.00€ cotisation annuelle à l'instance.

Transport collectif soit pour aller au marché le mardi matin, ou se rendre aux activités (goûter...)+ 10.00€ cotisation annuelle à l'instance. L'adhérent ne paye qu'une seule fois la cotisation de 10.00€/an, et peut participer à plusieurs ateliers.

Les goûters dansants et animations sont proposés gratuitement par l'instance à tous les adhérents du canton de Saint Pantaléon de plus de 60 ans. La commune de Jugeals-Nazareth en fait partie.

Si vous êtes intéressés par un ou plusieurs de ces ateliers, vous prenez contact avec l'ICA : Mme Nadine Marques au 05 55 87 81 79

CCAS DE JUGEALS-NAZARETH : REPAS DES AÎNÉS DU 26 NOVEMBRE 2017 SALLE JEAN MOULIN



Ce sont 102 convives qui ont participé à ce repas, préparé par L'Atelier Gourmand d'Objat, et animé par Francis Devaux.